



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 19 septembre 2024 à 18h00

Délibération n° 80/sept/2024**Modification du tableau des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité**

L'an 2024, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

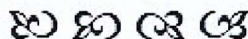
Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Guillaume BLAVETTE, Olivier CAPELL pouvoir à Sandrine COUSSANES, Evelyne CANOVAS pouvoir à Fabrice VIGINIER, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Emmanuelle FRADET pouvoir à Marc MARTI,

Absent : Cédric CASTELLAR

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 6 ; Absent : 1**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le code général de la fonction publique (CGFP), et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission n°6 du 10 septembre 2024 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le temps de travail de deux postes, occupés par des agents déjà en fonction, afin qu'il corresponde au temps de travail effectué ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du CGFP, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 26) :

- **d'approuver** la création des postes suivants :
 - Un emploi d'adjoint technique à raison de 24/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière technique, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux, garderie et ATSEM, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L. 332-23 2° du CGFP).
 - Un emploi d'adjoint technique à raison de 20/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière technique, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux, service et entretien cantine et aide aux devoirs, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L. 332-23 2° du CGFP).

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

- **d'adopter** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER

MISE A JOUR DU 19/09/2024

EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIÈRE	EMPLOIS										Grade de l'agent qui occupe le poste		
	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total	Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi non pourvu		Date délibération	
		TC	TNC		En heures	En ETP	A	B	C				oui
	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE												
ADMINISTRATIF	COMMUNICATION graphisme	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint administratif
	ADMINISTRATIF Police	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint administratif
	ADMINISTRATIF Accueil	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint administratif
	Accueil du public		28	28	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint administratif
	Administration générale courrier	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint administratif
	Chargé de communication		17,5	17,5	0,5			X	X		1	01/03/2024	Adjoint administratif
ENTRETIEN/ CANTINE/ ECOLES	ODD		28	28	0,8	X		X	X		1	21/04/2022	Attaché principal
	Entretien des locaux		10	10	0,28			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	Entretien des locaux		10	10	0,28			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	Entretien des locaux		20	20	0,57			X	X		1	19/09/2024	Adjoint technique
	Ecoles		5	5	0,14			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	entretien écoles		10	10	0,28			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
SERVICES TECHNIQUES	entretien écoles		20	20	0,57			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté		24	24	0,68			X	X		1	19/09/2024	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
PM ASPV	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ASP	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ASVP	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE												
PM ASPV	ASVP	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ATPM	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
PORT	Port	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	Port	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
SERVICES TECHNIQUES	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
SERVICES TECHNIQUES	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique

ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique
ST propreté	35		35	1			X	X		1	06/07/2023	Adjoint technique

APPRENTISSAGE

FILIERE	EMPLOIS										EFFECTIFS	
	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total		Catégorie hiérarchique			Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Identité agent en fonction sur le poste	
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C				
		35		35	1			X		1	DISPONIBLE	